

18



# Journal

(non révisé)

Assemblée législative

Nouveau-Brunswick

L'hon. Herménégilde Chiasson,  
lieutenant-gouverneur

Présidence : l'hon. Eugene McGinley

**le mercredi 14 mars 2007**

Première session de la 56<sup>e</sup> législature  
Fredericton (Nouveau-Brunswick)



le mercredi 14 mars 2007

10 h

Prière.

L'hon. M. Albert (Caraquet) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à augmenter les taux d'aide sociale et à les indexer au coût de la vie, à accroître le salaire minimum et à presser le gouvernement fédéral d'apporter de réelles améliorations au régime d'assurance-emploi. (Pétition 8.)

M. Volpé, chef de l'opposition, demande le consentement unanime de la Chambre pour prolonger la période des questions orales ; le consentement est refusé.

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. D. Landry, au nom de l'hon. V. Boudreau :

39, *Loi modifiant la Loi sur le remboursement du crédit d'impôt pour les frais de scolarité* ;

40, *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick* ;

41, *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick* ;

par l'hon. M<sup>me</sup> Schryer, au nom de l'hon. C. Robichaud :

42, *Loi abrogeant la Loi créant le Conseil consultatif des aînés du Nouveau-Brunswick*.

Il est ordonné que ces projets de loi soient lus une deuxième fois à la prochaine séance.

L'hon. M. Jamieson donne avis de motion 31 portant que, le mardi 20 mars 2007, appuyé par le premier ministre, il proposera ce qui suit :

que, par dérogation au paragraphe 29(1) du Règlement et sur adoption de la présente motion, l'Assemblée ouvre et tienne ses séances quotidiennes selon l'horaire suivant :

le mardi, de 13 h 00 à 18 h 00 ;  
de 19 h 00 à 22 h 00 ;

le mercredi, de 10 h 00 à 12 h 30 ;  
de 14 h 00 à 18 h 00 ;  
de 19 h 00 à 22 h 00 ;

le jeudi, de 13 h 00 à 18 h 00 ;  
de 19 h 00 à 22 h 00 ;

le vendredi, de 10 h 00 à 12 h 30 ;  
de 13 h 30 à 16 h 30 ;

que cet ordre spécial demeure en vigueur pour le reste de la présente session de l'Assemblée législative.

---

L'hon. M. Jamieson, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre, après la deuxième lecture, se forme en Comité plénier pour étudier les projets de loi 6, 22, 34, 26, 27, 28, 29 et 36, après quoi elle reprendra le débat ajourné sur la motion portant deuxième lecture du projet de loi 17, *La Loi modifiant la Loi sur les véhicules hors route*.

---

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 37, *Loi modifiant la Loi sur le mariage*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le débat est ajourné sur la motion de l'hon. M. Burke.

---

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 38, *Loi concernant les prêtres sur salaire*, il s'élève un débat.

La séance, suspendue d'office à 12 h 30, reprend à 14 h.

Le président de la Chambre se trouvant empêché, M. R. Boudreau, vice-président, assume sa suppléance.

Après un certain laps de temps, M. Kenny assume la présidence de séance.

Après un autre laps de temps, M. Fitch, appuyé par M. MacDonald, propose l'amendement suivant :

#### AMENDEMENT

que la motion portant deuxième lecture soit amendée par la suppression de tout le passage après le mot « que » et son remplacement par ce qui suit :

« le projet de loi 38, *Loi concernant les prêtres sur salaire*, ne soit pas maintenant lu une deuxième fois mais que l'ordre portant deuxième lecture soit révoqué et que l'objet du projet de loi soit renvoyé au Comité permanent de modification des lois. »

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le débat est ajourné sur la motion de l'hon. M. Burke.

---

Il est unanimement convenu de reporter au vendredi 16 mars 2007 la deuxième lecture des projets de loi déposés aujourd'hui.

---

La Chambre se forme en Comité plénier sous la présidence de M. R. Boudreau.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence. Le président du comité, M. R. Boudreau, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et rapporte que le comité lui a enjoint de faire rapport des projets de loi suivants sans amendement :

- 6, *Loi modifiant la Loi sur les terres et forêts de la Couronne* ;
- 26, *Loi modifiant la Loi sur l'enregistrement des sociétés en nom collectif et des appellations commerciales* ;
- 27, *Loi modifiant la Loi sur le développement économique* ;
- 34, *Loi modifiant la Loi de la taxe sur les minéraux métalliques*.

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de faire rapport de l'avancement des travaux au sujet des projets de loi suivants :

- 22, *Loi modifiant la Loi sur les produits forestiers* ;
- 28, *Loi modifiant la Loi sur le développement des pêches*.

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de demander à présenter un autre rapport.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

---

Il est unanimement convenu de reporter au vendredi 16 mars 2007 la troisième lecture des projets de loi 6, 26, 27 et 34.

---

La séance est levée à 18 h.

---

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

réponse à la pétition 5	(12 mars 2007) ;
<i>2007-2008 : Budget</i>	(13 mars 2007) ;
<i>2007-2008 : Budget principal</i>	(13 mars 2007) ;
<i>Budget supplémentaire : Volume I : 2006-2007</i>	(13 mars 2007) ;
<i>2007 : L'économie au Nouveau-Brunswick</i>	(13 mars 1007).